Paris Biotech Santé

FACTURE *N°007/2026A*

D'AVOIR

Destinataire

E SANA

2 rue Jean Rostand - 91400 ORSAY

Paris le 18 février 2026

Réf. : convention d'incubation : 08/10/2018

Description	Montant en euros
Avoir sur facture n°033/2023 du 17 novembre 2023 Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de E SANA pendant la période d'incubation du 08/10/2018 au 08/01/2021 : 19 268,03 HT Déduction de la facture PIA n°045/2020 du 02/10/2020 réglée le 06/10/2020 : 15 000 HT Total dû 4 268,03 € HT Total dû 5 121,64 € TTC	
Montant total HT 1er acompte	-1 422,68
TOTAL TTC à payer	**-1 707,21**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	-284,54

Paris Biotech Santé . Faculté de Médecine Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610278065000002065130147		
BIC	CMCIFR2A		